
FRA 2710 B

EXPLORATION DES GENRES
Horaire : jeudi 15h30 – 18h30

Automne 2023

Mélanie Cunningham

melanie.cunningham@umontreal.ca

OBJECTIF ET CONTENU

Ce cours consiste en une exploration de divers genres littéraires, comme l'autofiction, l'exofiction, l'épistolarité, le courriel, l'essai, le journal, le texte en fragments, le récit de voyage, le texte théâtral, poétique, etc. Nous nous interrogerons sur les caractéristiques, les tonalités, les contraintes, ainsi que sur les enjeux éthiques et esthétiques de chaque genre. Nous nous intéresserons aussi à l'hybridité générique. Les personnes étudiantes seront invitées à transgresser sciemment certaines frontières génériques.

Chaque semaine, des textes de création seront présentés, puis commentés par une répondante ou un répondant. Une discussion autour des problématiques ainsi soulevées suivra chaque présentation.

Chaque séance comprendra également une présentation théorique qui fournira les consignes des prochains textes à composer et à commenter.

Un calendrier des textes et des commentaires sera établi au début du trimestre pour assurer le bon équilibre des séances.

La présence à la première séance est très importante.

BIBLIOGRAPHIE

Des fichiers seront déposés sur Studium chaque semaine. Ils comprendront des présentations théoriques, des citations, des extraits et des références bibliographiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation détaillés seront déposés sur Studium.

- Courts textes (nombre à déterminer) : 45 %
- Texte long (travail final) : 20 %
- Commentaires (nombre à déterminer) : 30 %
- Participation aux discussions : 5 %

NOTEZ QUE TOUT TEXTE DE CRÉATION REMIS DOIT AVOIR ÉTÉ COMPOSÉ UNIQUEMENT POUR LE COURS FRA2710B, DURANT L'AUTOMNE 2023.

PLAGIAT

*Le **plagiat** est l'acte de faire passer pour siens les textes ou les idées d'autrui, volontairement ou non.*

La **fraude** est un acte de tromperie accompli dans le but d'obtenir un avantage personnel, parfois au détriment des autres.

Notez bien : Conformément aux règlements de l'Université de Montréal, constitue une infraction le fait pour un étudiant ou une étudiante de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

- a) toute **tentative** de commettre ces actes;
- b) toute **participation** à ces actes;
- c) toute **incitation** à commettre ces actes;
- d) tout **complot** avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'il n'est pas commis ou s'il l'est par une seule des personnes ayant participé au complot.

<https://integrite.umontreal.ca/reglements/definitions-generales/>

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site internet suivant :

<https://integrite.umontreal.ca/accueil/>